



## INSERTION PAYSAGERE

### A) Situation

La parcelle se trouve sur la commune de Montlaur au 73 rue de Potié. La zone est essentiellement rurale avec un découpage parcellaire très affirmé. Elle est composée par des champs et des parcelles boisées. L'habitat est très diffus. Les maisons environnantes sont des fermes et quelques maisons individuelles. ( Cf : photo aérienne ) .

### B) Présentation du projet

Le projet est situé sur une parcelle orientée plein Sud, entourée par des haies de buis dont la hauteur est de 3 m. Il sera donc difficile d' avoir une perception directe sur le projet qui sera confondu dans la végétation environnante ( cf : photo du site ).  
L'objet du présent permis de construire concerne la création d'une maison individuelle "passive " , c' est à dire qui n' utilise pas de chauffage traditionnel.

### C) Démarche architecturale :

L' architecture de cette maison est toute simple, rectangulaire et de plein-pied , bardée de bois peint -beige grisé-, trouée de menuiseries en aluminium blanc et couverte d' une toiture de pente 30% en tuiles romanes teinte brique.

L' architecture suit donc les principes d' une maison passive :

- 1) Compacité.
- 2) Isolation renforcée, tant au niveau des murs ( structure en briques + isolation par l' extérieur+ bardage bois) que de la toiture ( 30 cm de laine de verre ) que du vitrage ( triple ).
- 3) Orientation Sud: les pièces à vivre et les 2 chambres principales de la maison sont totalement ouvertes sur le Sud par de grandes baies vitrées coulissantes ( l' occultation se fait par des stores empilables extérieurs ).  
Les rayons du soleil hivernal traversant le vitrage, viennent emmagaziner la chaleur dans les murs de refend au centre de la maison ( inertie).  
Les rayons du soleil estival sont arrêtés par une large casquette "brise-soleil" aux lamelles inclinables, formant auvent.
- 4) Les 3 autres façades sont percées au minimum, uniquement pour éclairer les pièces de service situées au Nord.
- 5) La production d' eau chaude est solaire : elle est réalisée au moyens de capteurs solaires installés sur la pente du toit côté Sud.Un cumulus électrique assure le relais des 20% manquants.
- 6) Des panneaux photovoltaïques pourront être également rajoutés pour les besoins en électricité et revendus à EDF.
- 7) L' assainissement est bio et l' eau pluviale est récupérée dans une citerne pour les besoins en eau de la maison ( EU/EV).

## COUPE AA paysagere

Hélène de QUELEN - Architecte DPLG - 34, rue Valade - 31000 TOULOUSE -tél: 05.61.12.20.55 / fax: 05.62.27.00.21

PROJET Mr et Mme LORRAIN  
INSERTION PAYSAGERE

PC

Ech:

1/100°

imprimé le:

19/04/07